

**MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES**

**Mise en demeure N°02
Avant Résiliation**

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du marché N°E58/2017 dont les délais de la mise en demeure N°01 sont échus.

La société « SARL ADEX /Algérie » sise à villa 9-bis, cité Ben Haddadi said, 16002 Dar Diaf, Cheraga-Alger est mise en demeure N°02 avant résiliation, pour un délai de Dix (10) jours, à l'effet de procéder à la continuité de l'exécution de ses obligations contractuelles cités dans le Marché N°E58/2017.

Passé ce délai, le décompte commencera à compter de la parution de la mise en demeure N°02 avant résiliation dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ainsi que dans le site Web officiel du Ministère de la Défense Nationale ([HTTP://WWW.MDN.DZ/](http://www.mdn.dz/)), des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société conformément à la réglementation en vigueur.